

# Réunion des AG et des organes des sociétés : les règles dérogatoires encore prorogées !



© 2021 Les Echos Publishing

Les mesures dérogatoires, qui avaient été prises pour faciliter la tenue des réunions des assemblées générales de société et de leurs organes dirigeants pendant la crise sanitaire, sont prorogées jusqu'au 30 septembre 2021.

---

## Obligation de sécurité et responsabilité d'une association



© 2021 Les Echos Publishing

La responsabilité d'une association pour manquement à une obligation de sécurité de moyens ne peut être engagée que si elle a commis une faute.

---

## **L'activité partielle à compter de juin 2021**



© 2021 Les Echos Publishing

Les taux de l'indemnité et de l'allocation d'activité partielle sont progressivement revus à la baisse dans le cadre de la gestion de la sortie de crise sanitaire.

---

## **L'aide « coûts fixes » aux entreprises est aménagée et élargie**



© 2021 Les Echos Publishing

Le dispositif de soutien instauré pour compenser les charges fixes des entreprises est plus largement ouvert et ses conditions d'attribution sont assouplies.

---

## **Sortie de crise sanitaire : quels impacts en droit du travail ?**



© 2021 Les Echos Publishing

Les pouvoirs publics prolongent jusqu'au 30 septembre 2021 les mesures dérogatoires en droit du travail prises pour accompagner les entreprises dans la gestion de la crise sanitaire.

---

# Travailleurs indépendants : un report des cotisations dues en juin



© 2021 Les Echos Publishing

Les cotisations sociales personnelles dues au mois de juin par les travailleurs indépendants les plus impactés par la crise sanitaire ne seront pas prélevées.

---

## Contrat de travail versus entraide familiale



© 2021 Les Echos Publishing

Un salarié ne peut pas poursuivre la même activité au-delà des heures prévues dans son contrat de travail au titre de l'entraide familiale. Et ce, même si cette activité est poursuivie de façon bénévole...

---

# Employeurs : le report des cotisations sociales dues en juin



© 2021 Les Echos Publishing

Les employeurs les plus impactés par la crise sanitaire ont encore la possibilité de reporter le paiement des cotisations sociales dues sur les rémunérations de leurs salariés.

---

# Le fonds de solidarité a été reconduit pour le mois de mai 2021



© 2021 Les Echos Publishing

Dispositif de soutien destiné aux entreprises, le fonds de solidarité a été, une fois de plus, prolongé. Les entreprises éligibles au titre du mois de mai restent inchangées et les demandes d'aide doivent être effectuées, au plus tard, le 31 juillet 2021.

---

## Zoom sur le prêt garanti par l'État



© 2021 Les Echos Publishing

Instauré en mars 2020, le prêt garanti par l'État (PGE) fait partie des nombreux dispositifs de soutien aux entreprises en difficulté en raison de la crise sanitaire et économique. Pouvant être souscrit jusqu'au 31 décembre 2021, il leur permet d'obtenir plus facilement un financement bancaire grâce à la caution apportée par l'État. À ce titre, les PGE souscrits il y a un an, au début de la crise sanitaire, arrivent maintenant à échéance. La question se pose donc pour les entreprises concernées de savoir si elles doivent ou non rembourser, ou commencer à rembourser, leur PGE. L'occasion de revenir en détail sur ce dispositif.